

## MOT DU PRÉSIDENT

Des bibliothèques nationales et le dépôt légal des publications imprimées et électroniques – Qu'en est-il des rapports avec le droit d'auteur ?

Le numéro traite, selon divers points de vue national d'importance, de ce qu'est le dépôt légal, de son émanation, des catégories d'éditeurs ou de producteurs et des catégories d'œuvres auquel il s'étend, des pratiques administratives du dépôt légal, des développements actuels ou anticipés du dépôt légal au regard des nouveaux supports, des fichiers numérisés, des œuvres nées numériques, des sites web, etc. Chaque article présente du point de vue national l'histoire et l'origine du dépôt légal, ses assises législatives ou réglementaires nationales, ses développements nationaux au regard de la problématique du droit d'auteur, s'agissant notamment de la possibilité pour une bibliothèque nationale :

- de reproduire des œuvres protégées par le droit d'auteur pour fins de conservation ou autres ;
- de mettre ces mêmes œuvres protégées à la disposition des clients, usagers ou chercheurs de la Bibliothèque nationale, sur place ou à distance sur le web, ou le site de votre institution pour consultation, téléchargement, pour usage personnel, avec ou sans restrictions ;
- de bénéficier d'autres exceptions contenues dans la législation nationale sur le droit d'auteur ;
- à défaut de telles exceptions, de décrire les modes de fonctionnement, mesures administratives ou contractuelles ou solutions mis en place pour permettre une telle conservation, consultation et diffusion des œuvres protégées ;
- autres questions nationales d'intérêt sur le sujet.

Les collaborateurs étaient invités, au moyen d'un questionnaire bilingue, à répondre entre cinq à dix feuillets, prioritairement en français, un texte en version anglaise étant traduit en français, aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que le dépôt légal ?
  - Origine, historique et évolution dans le temps de façon générale.
  - Types de documents couverts et règles générales du dépôt légal.
  - Qui est assujetti et selon quelles modalités ?
  - Dépôt des publications électroniques.
  - Problématique soulevée par les nouveaux supports (publications numériques, sites web, audiovisuel, etc.).
  - Accès et consultation sur place et/ou en ligne des œuvres reçues en dépôt légal
- Principes généraux, objet et portée de la législation nationale sur le droit d'auteur.
- Liens entre le dépôt légal et le droit d'auteur (confusion et problématiques amenées par ces liens, s'il y a lieu).
- La bibliothèque jouit-elle d'exceptions sous la législation nationale du droit d'auteur, compte tenu de ses activités et au regard du dépôt légal ?
- Quelles sont les solutions, les mesures ou les mécanismes de fonctionnement développés par l'institution pour concilier la législation en son état actuel au niveau de l'acquisition des documents, de la conservation et de l'accès sur place et en ligne par les usagers et le citoyen en général ?
- Quels sont les développements en cours et les perspectives de développement à court et à moyen terme ?

Environ soixante-dix bibliothèques nationales des cinq continents ont été invitées à collaborer à ce numéro spécial. Quelque trente-cinq réponses positives de bibliothèques nationales et d'experts ont été reçues et nous devons déplorer certains désistements pour motif. Toutefois, des recherches ou initiatives personnelles – ou

---

complémentaires – ont été menées par le soussigné afin de fournir des renseignements fort utiles concernant ces pays : Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Brésil, Chine, Colombie, Espagne, Finlande, Inde, Irlande, Italie (Rome et Florence), Luxembourg, Mexique, Nigéria, Ouganda, Panama, Pays-Bas, Russie (Moscou et Saint-Pétersbourg), Singapour, Suède et USA.

Donc, en fin de course, une vingtaine de rapports nationaux ont été reçus ou étaient attendus sous forme d'articles : Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Autriche, Belgique, Danemark, Écosse, Égypte, Espagne, Estonie, France, Canton de Genève, Japon, Madagascar, Mexique, Niger, Pologne, Québec, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal et Slovaquie.

Les adresses web de diverses bibliothèques nationales contributives ou consultées sont les suivantes, les pages ayant été consultées entre mars et juin 2010, puis de nouveau vers la fin septembre 2010 pour fins de vérification d'accès aux liens :

1. Afrique du Sud : [www.nlsa.ac.za](http://www.nlsa.ac.za)
2. Algérie : [www.biblionat.dz](http://www.biblionat.dz)
3. Argentine : [www.bibnal.edu.ar](http://www.bibnal.edu.ar)
4. Australie : [www.nla.gov.au](http://www.nla.gov.au) ; [www.nla.gov.au/services/ldeposit](http://www.nla.gov.au/services/ldeposit)  
[www.austlii.edu.au/au/legis/cth/consol\\_act/ca1968133](http://www.austlii.edu.au/au/legis/cth/consol_act/ca1968133)
5. Autriche : [www.onb.ac.at](http://www.onb.ac.at)
6. Belgique : [www.kbr.be](http://www.kbr.be)
7. Brésil : [www.planalto.gov.br/ccivil\\_03](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03)
8. Catalogne : [www.bnc.cat](http://www.bnc.cat)
9. Chine : [www.nlc.gov.cn/en/about/us](http://www.nlc.gov.cn/en/about/us)
10. Colombie : [www.bibliotecanacional.gov.co](http://www.bibliotecanacional.gov.co)
11. Danemark : [www.kb.dk](http://www.kb.dk)
12. Écosse : [www.nls.uk](http://www.nls.uk)

13. Égypte : [www.darelkotob.org](http://www.darelkotob.org)
14. Espagne : [www.bne.es](http://www.bne.es) ; [www.bne.es/fr](http://www.bne.es/fr)
15. Estonie : [www.nlib.ee](http://www.nlib.ee)
16. Finlande : [www.nationallibrary.fi](http://www.nationallibrary.fi) ; <http://webarchive.nationallibrary.fi>
17. France : [www.bnf.fr/fr/professionnels/depot\\_legal.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/depot_legal.html) ;  
[www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT)
18. Genève : [www.bne.es/es/LaBNE/Adquisiciones/DepositoLegal](http://www.bne.es/es/LaBNE/Adquisiciones/DepositoLegal)
19. Inde : [www.nationallibrary.gov.in](http://www.nationallibrary.gov.in)
20. Irlande : [www.nli.ie/en/intro](http://www.nli.ie/en/intro)
21. Italie – Florence : [www.bncf.firenze.sbn.it](http://www.bncf.firenze.sbn.it)
22. Italie – Rome : [www.bnrcrm.librari.beniculturali.it](http://www.bnrcrm.librari.beniculturali.it)
23. Japon : [www.ndl.go.jp](http://www.ndl.go.jp)
24. Luxembourg : [www.bnl.public.lu/fr/services](http://www.bnl.public.lu/fr/services)
25. Madagascar : [www.refer.mg](http://www.refer.mg) ; [bu@univ-antananarivo.mg](mailto:bu@univ-antananarivo.mg)
26. Mexique : [www.biblional.bibliog.unam.mx8080/lenya/bib/live/la-institucion](http://www.biblional.bibliog.unam.mx8080/lenya/bib/live/la-institucion)
27. Niger : [www.ica.org/fr/member/directon\\_des\\_archives\\_nationales\\_du\\_niger](http://www.ica.org/fr/member/directon_des_archives_nationales_du_niger) ; [www.cairn.info/revue-afrique-et-histoire-2006-1-page-175.htm](http://www.cairn.info/revue-afrique-et-histoire-2006-1-page-175.htm)
28. Nigéria : [www.nlnig.org/legaldeposit](http://www.nlnig.org/legaldeposit)
29. Nouvelle-Zélande : [www.natlib.govt.nz](http://www.natlib.govt.nz)
30. Ouganda : [www.nlu.go.ug](http://www.nlu.go.ug)
31. Panama : [www.binal.ac.pa/nosotros/dep\\_isbn](http://www.binal.ac.pa/nosotros/dep_isbn)
32. Pays-Bas : [www.kb.nl/dnp/deponeren-en](http://www.kb.nl/dnp/deponeren-en)

- 
33. Pologne : [www.bn.org.pl](http://www.bn.org.pl) ; site web de la Bibliothèque Jagellonne : [www.bj.uj.edu.pl](http://www.bj.uj.edu.pl).
  34. Québec : [www.banq.qc.ca](http://www.banq.qc.ca)
  35. Roumanie : [www.bibnat.ro](http://www.bibnat.ro) ; [www.cultura.ro](http://www.cultura.ro)
  36. Royaume-Uni (UK) : [www.bl.uk](http://www.bl.uk)
  37. Russie – Moscou : [www.nlr.ru/eng/nlr/facts](http://www.nlr.ru/eng/nlr/facts)
  38. Russie – Saint-Pétersbourg : [www.rsl.ru/en](http://www.rsl.ru/en)
  39. Sénégal : [www.archivesdusenegal.gouv.sn](http://www.archivesdusenegal.gouv.sn) ; site web de l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar : [www.ucad.sn](http://www.ucad.sn)
  40. Singapour : [www.ndl.go.jp/en/cdnlao/newsletter](http://www.ndl.go.jp/en/cdnlao/newsletter)
  41. Slovénie : [www.nuk.uni-lj.si](http://www.nuk.uni-lj.si)
  42. Suède : [www.kb.se.english/services](http://www.kb.se.english/services)
  43. USA : [www.loc.gov](http://www.loc.gov) ; [www.copyright.gov/cirs/circ07d.pdf](http://www.copyright.gov/cirs/circ07d.pdf) ; [www.copyright.gov/register](http://www.copyright.gov/register)

Des remerciements doivent être adressés par le soussigné à divers collaborateurs, et ce, par ordre de priorité :

Mesdames Sylvie Fournier et Mireille Laforce de la Direction générale de la conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les séances de remue-méninges et les éléments de réflexion sur les divers thèmes à aborder et pour l'établissement de premiers contacts fort précieux afin de solliciter la contribution de divers collaborateurs de bibliothèques nationales de divers horizons de la planète. Leur appui fut essentiel.

Me Daniel Urbas du cabinet d'avocats Borden Ladner Gervais de Montréal pour la mise à contribution de son réseau et les démarches afin de s'assurer de l'apport à ce numéro spécial des *Cahiers de propriété intellectuelle* de contenu émanant de l'Afrique du Sud, de l'Amérique du Sud et du Mexique. Daniel fut d'une efficacité implacable !

Le professeur Victor Nabhan, président de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI) pour sa disponibilité, sa patience et ses démarches sans cesse répétées auprès de collègues de pays musulmans afin de recueillir des informations précieuses sur le fonctionnement du dépôt légal dans ces pays.

Merci également aux quelques personnes qui m'ont soutenu et encouragé et qui ont tenté d'établir, sans trop succès parfois hélas, des communications auprès de bibliothèques nationales ou de personnes ressources nationales, dont M<sup>e</sup> Jean-Philippe Paré de BANQ et M<sup>me</sup> Céline Gendron, alors en prêt de ressources par Bibliothèque et Archives du Canada à BANQ, le professeur Pierre-Emmanuel Moyse de l'Université McGill, et quelques membres du comité éditorial international et, tout particulièrement, Antoon Quaedvlieg, Lucie Guibault et Gianluca Pojaghi.

Merci enfin au personnel de bibliothèques nationales qui ont si favorablement accueilli et répondu à mon invitation et qui ont mis à contribution leur ressources soit bibliothéconomiques, soit juridiques afin de soumettre un texte pour fins de publication. Le nom de ces personnes de soutien et de ces rédacteurs suit par nation ou Bibliothèque nationale. Ces personnes sont les nourritures spirituelles et terrestres de ce numéro spécial des *Cahiers de propriété intellectuelle* :

Ces personnes sont par pays les suivantes :

- Afrique Sud : Janine Hollesen ; Des Williams
- Allemagne : Claudia Lux ; Elisabeth Niggemann ; Armin Talke
- Argentine : Pablo Maspero
- Autriche : Christian Recht
- Belgique : Marc D'Hoore ; Nathael Istasse
- Canada : John Stegenga
- Danemark : Harald von Hielmcrone ; Grethe Jacobsen
- Écosse : Cate Newton ; Martyn Wade
- Égypte : Bassem Awad

---

Espagne-Catalogne :	Nuria Altarriba Vigata ; Gisela Cabarrocas ; Mathilde Chrétien
Estonie :	Janne Andresoo ; Ülle Talihärm
Finlande :	Pekka Heikkinen
France :	Sophie Sepetjan ; Estelle Graff ; Hélène Jacobsen ; Gildas Illien
Genève :	Étienne Burgy
Japon :	Mika Lawler
Madagascar :	Bodoarimanana Rambahasina ; Jean-Marie R. Andrianiaina
Mexique :	Kiyoshi I Tsuru ; Jonathan Rangel ; Isabel Davara
Niger :	Idrissa Yansamboui
Nouvelle-Zélande :	Marilyn Baker ; Winston Roberts
Pologne :	Monika Cornell ; Tomasz Makowski
Québec :	Mireille Laforce ; Jean-Philippe Paré ; Martine Renaud
Roumanie :	Elena Tirziman ; Nicoleta Rahme
Royaume-Uni (UK) :	Richard Price ; Andy Stephens
Sénégal :	Henri Sène
Slovénie :	Maja Bogata Jančič, Janko Klasinc et Irena Sešek
Suisse :	Philippe Girard

Je ne voudrais pas omettre le soutien d'autres bibliothèques qui auraient bien voulu collaborer mais qui ne le purent pour diverses raisons, dont le manque de ressources internes, la complexité du sujet, le délai requis et, parfois, l'absence de législation nationale, de volonté politique ou de développement significatif dans leur pays.

Enfin, je désire souligner l'inspiration qui a guidé le début de mes démarches à la recherche de collaborateurs à ce numéro spécial des *Cahiers de propriété intellectuelle*, à savoir la revue belge *Archives et bibliothèques de Belgique* « Le dépôt légal : passé, présent et futur », 2009, tome LXXX, 1-4.

Alors, je vous invite à prendre connaissance de ces rapports nationaux en somme qui peuvent varier beaucoup d'un État à l'autre mais qui vous fourniront un portrait parfois inouï de l'histoire d'un État au cours de divers siècles ou tout récemment, du droit d'auteur dans un pays décentralisé, de la gestion du dépôt légal avec l'existence ou l'absence d'une bibliothèque nationale, du dépôt légal à l'époque des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, du dépôt légal à l'ère du numérique et de l'Internet. Vous serez étonnés du fait que des États peu importants sur l'échiquier politique ont pu faire migrer très rapidement le dépôt légal dans leur pays vers les pages web et les publications électroniques face à des nations au lourd passé qui ont pris le train en retard ou qui tentent de le reprendre.

Vous constaterez à-travers l'histoire du dépôt légal, l'histoire d'une nation et, souvent, l'histoire du droit d'auteur.

Enfin, j'en appelle à votre patience lors de la lecture des textes qui ne furent pas toujours faciles à traduire de l'anglais au français ou d'une troisième langue au français, en l'absence de personnes ressources pour vérifier parfois certains passages de textes.

Merci encore à tous les collaborateurs à ce numéro et au rédacteur en chef, M<sup>e</sup> Laurent Carrière du Cabinet ROBIC, qui en a eu l'idée, à mon corps défendant. Oui, je me suis beaucoup amusé à effectuer des recherches sur le sujet, à naviguer dans le web et à découvrir des problématiques nationales de dépôt légal en lien avec le droit d'auteur que je n'avais pas perçues parmi ma dizaine d'années de travail à BANQ et aux institutions précédentes qui lui ont donné naissance, dont la Grande bibliothèque du Québec et la Bibliothèque nationale du Québec.

Bonne lecture.

Ghislain Roussel  
Président